

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ACA PRUDENCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés de taux et actions par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en oeuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC), en titres vifs et produits dérivés listés sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : €STR capitalisé + 2%.

L'indice est exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

Stratégie d'investissement

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé :

De 75 à 100% en titres de créance et instruments du marché monétaire. Le portefeuille pourra être exposé à des produits de taux et de crédit sur tous types de maturités, et de toutes zones géographiques (exposition indirecte résiduelle inférieure à 2% de l'actif net du FCP à des émetteurs situés hors OCDE au titre des investissements en OPC taux/crédit). Cette exposition sera réalisée au travers de titres en direct et/ou de parts ou actions d'OPC éligibles. Les obligations éligibles devront avoir une notation minimale, à l'achat, égale à « BBB - » (catégorie « Investment grade ») ou jugée équivalente par le délégataire de la gestion financière. Le FCP pourra, sans contrainte prédéfinie, être exposé en titres de dette subordonnée, dont des obligations subordonnées perpétuelles, étant entendu que les Contingent Convertible Bonds (« CoCos ») ne sont pas autorisés. En présence d'un titre de créance assorti d'un « call émetteur », la date de maturité la plus pertinente sera retenue par l'équipe de gestion. De manière accessoire, le FCP pourra détenir des obligations convertibles. La société de gestion ainsi que son délégataire, pour la poche taux, procèdent à leur propre analyse du risque crédit pour sélectionner un titre sans recourir exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit des agences de notation telles que S&P et ou Moody's. Le FCP pourra être exposé à 15% maximum de son actif net sur des obligations à caractère spéculatif (dites « High Yield »). Les investissements directs du FCP en titre vifs obligataires de catégorie « High Yield » sont autorisés, dans le cadre précité, sous réserve que leur notation, à l'achat, ne soit pas inférieure à « BB ». Lorsque la notation de titres vifs obligataires en portefeuille se dégrade et ne correspond plus à la notation au moment de l'acquisition desdits titres, le délégataire de la gestion financière évaluera l'opportunité de garder ou non lesdits titres en portefeuille, en gardant comme critère l'intérêt des porteurs. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et +3.

De 0 à 15% en actions dans tous styles de gestion, tous secteurs économiques, de moyenne ou grande capitalisation. Les fonds devront principalement être exposés aux marchés actions de la zone euro et le recours aux marchés émergents est exclu. Les investissements se feront principalement via des parts et/ou actions d'OPC et/ou des ETF (trackers) « actions » sans exclure toutefois le recours aux titres vifs.

Dans un but de couverture de ses actifs et dans la limite de 100% de son actif net, le fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées) ainsi que, uniquement pour la couverture de son risque de change, sur des marchés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change). La limite d'engagement sur l'ensemble de

ces marchés est fixée à 100% de l'actif net du Fonds. Le suivi du risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

COMMENTAIRE DE GESTION

Commentaire macroéconomique

L'année 2022 restera dans les mémoires des investisseurs ainsi que dans les manuels d'histoire économique et financière. Dès janvier, la FED donna le ton de ce qui sera LE grand thème de l'année : la lutte contre l'inflation à travers la normalisation des politiques monétaires des banques centrales conjuguant remontée des taux d'intérêt et réduction de la taille de leur bilan, gonflés par des années de Quantitative Easing. Ce faisant, la FED prenait les investisseurs de court alors que quelques semaines auparavant elle répétait encore que l'inflation était transitoire. Elle entraîna d'ailleurs dans son sillage les autres banques centrales des pays développés, trop contentes de pouvoir normaliser à leur tour des politiques monétaires ultra accommodantes face à une inflation durablement élevée depuis 2021 et encore en progression au cours du premier semestre 2022.

L'autre fait marquant de l'année est évidemment l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'éclatement d'un conflit armé en Europe impliquant indirectement d'autres pays soutenant militairement l'Ukraine. Un conflit qui, au-delà du drame humain qu'il constitue, a amplifié la poussée inflationniste en Europe du fait des tensions provoquées sur le cours du baril de pétrole à la suite des sanctions imposées à la Russie et sur le prix des céréales dont l'Ukraine était un exportateur majeur. Un conflit qui aura donc obligé les banques centrales à faire plus qu'elles ne le souhaitaient initialement en matière de resserrement des conditions financières.

Car, après plus d'une décennie de politique monétaire ultra accommodante, la normalisation monétaire à marche forcée a eu des conséquences majeures sur le prix de tous les actifs financiers sans distinction, des actifs les plus risqués aux moins risqués. Et au-delà de la correction des marchés actions, nous avons surtout assisté à un krach obligataire.

Ainsi, les taux américains ont nettement rebondi sur l'année avec un taux à 2 ans passant de 0.73% à 4.42% entre décembre 2021 et décembre 2022 et un taux à 10 ans passant de 1.51% à 3.88% sur la période, soit une performance annuelle de -16.5% (!) pour les obligations à 10 ans, leur pire performance historique sur une année. Les taux européens n'ont pas été épargnés. Après des années de taux négatif, le 2 ans allemand est passé de -0.65% à +2.71% sur l'année et le 10 ans de -0.18% à +2.56% enregistrant des performances fortement négatives en 2022 puisqu'un indice d'obligations gouvernementales de la zone euro corrige de 18.4% sur l'année.

La hausse des taux menée par les banques centrales, ses conséquences sur la croissance économique ainsi que l'incertitude quant à la capacité des entreprises à répercuter l'inflation afin de protéger leur marge a pesé sur le coût de financement des entreprises. Ces dernières ont vu leur spread de crédit s'écarter sensiblement. Entre la hausse des taux et l'écartement des spreads, les indices crédit souffrent également en 2022. L'investment grade européen abandonne 13.8%, la dette hybride d'entreprise 13.3% et les subordonnées bancaires perdent plus de 11%. Le crédit d'entreprise à haut rendement surperforme à la faveur d'un portage plus favorable mais cède tout de même plus de 9% sur l'année.

Cette correction rapide et intense des classes d'actifs obligataires aura néanmoins eu un mérite. Celui de faire disparaître (temporairement ?) une hérésie financière récente : les taux négatifs. Au plus haut de la bulle obligataire, les dettes à taux négatifs représentaient plus de 18 000 Mds de USD. Elles ont

aujourd'hui totalement disparu redonnant un fort intérêt à la classe d'actifs après des années de vache maigre.

Les marchés actions ont logiquement souffert de ce contexte à deux égards : la remontée des taux a pour objectif de ralentir la croissance économique et pénalise donc les bénéfices futurs des entreprises. Mais l'impact de la hausse des taux se matérialise également sur les valorisations et plus particulièrement pour les indices à duration longue dont le Nasdaq est le parfait exemple. Avec une correction supérieure à 33% en 2022, il faut remonter à la grande crise financière de 2008 pour trouver pire performance avec -40%. L'indice technologique sous-performe fortement le S&P 500 qui abandonne pourtant près de 20% en 2022. Malgré la guerre en Ukraine, les actions européennes enregistrent une surperformance historique l'année passée en ne baissant « que » de 10.6% pour le Stoxx 600 et -9.5% pour l'Euro Stoxx 50. Le biais value plus prononcé des indices européens ayant permis de compenser en partie les pertes des titres plus « croissance ».

Enfin, le MSCI Emergents abandonne 22.4% en 2022 largement pénalisé par la performance des actions chinoises (-23.5% pour le MSCI China) qui ont continué de pâtir des confinements à répétition et des mesures de restrictions sanitaires, de la pression réglementaire sur les sociétés technologiques ainsi que des difficultés du secteur immobilier. Nul doute qu'avec la réouverture de l'économie chinoise et la fin des confinements décidées à la hâte par le gouvernement le 3 décembre dernier, les actifs chinois vont retrouver des couleurs en 2023.

Il en sera de même pour les autres classes d'actifs. Car les premiers signes concrets d'une baisse de l'inflation se font jour aux Etats-Unis où la croissance économique a enfin ralenti depuis le milieu du mois de décembre. A terme, si le combat contre l'inflation est gagné par les banques centrales, elles n'auront pas besoin de conserver une politique monétaire si restrictive. Attention néanmoins, il nous semble optimiste de penser qu'elles baisseront la garde dès le premier trimestre 2023. Elles auront en effet besoin de constater pendant plusieurs mois un rythme d'inflation normalisé avant de considérer pouvoir mettre un terme à la hausse des taux, voire à les baisser.

Commentaire de gestion

Sur la période, la performance du fonds ACA PRUDENCE s'inscrit en baisse de -5.46% malgré le profil défensif du fonds, positionné majoritairement sur des actifs obligataires à duration courte.

Paradoxalement, non seulement l'obligataire n'a pas joué son rôle d'actif refuge mais les durations courtes ont également beaucoup souffert dans le sillage de la hausse des taux des banques centrales. Finalement, sur l'année, les segments jugés les plus sûrs affichent des performances davantage négatives que des segments plus risqués. A titre d'exemple, les obligations d'Etat de la zone euro perdent -18.44% sur l'année contre -9.41% pour le High Yield euro.

Au sein de la poche obligataire du fonds ACA PRUDENCE, l'ensemble des fonds finit en performance négative. L'ETF EUR Govies 1-3 ans perd ainsi -4.3% sur l'année, soit une contribution négative de -40 bps, alors que le fonds Auris Euro Rendement qui a un profil de risque plus risqué perd -5.38% tandis que le fonds NN L-EURO CREDIT, à duration plus longue, perd, quant à lui, -13.54%.

Les fonds décorrélatants que nous avons intégrés en 2021 comme alternative aux taux négatifs n'ont pas non plus résisté aux mouvements d'écartement des spreads et des taux. Le fonds Descartes Euro High Grade perd ainsi -8.13% tandis que le fonds Lazard Rathmore recule de -7.16%.

Finalement, seules les obligations en direct affichent des baisses plus mesurées car de maturité très courte (11 remboursements ou call sur l'année).

Nous avons profité de ce nouveau contexte de marché pour renforcer la poche obligataire en direct qui offre afin du rendement et profite du portage même sur les maturités les plus courtes avec la fin de l'ère des taux négatifs. A titre d'exemple, nous avons rentré en portefeuille Apicil 5.25% 2025 à 4.3% de rendement et Stellantis 3.375% 2023 à 2.3% de rendement. Ces achats ont été effectués grâce aux remboursements des obligations arrivées à maturité, aux liquidités disponibles et à la vente du fonds NN L-EURO CREDIT.

1/Informations au titre de SFDR :

Le fonds est classé article 6. Le fonds n'a pas d'objective d'investissement durable et ne promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant l'information sur le développement durable dans le secteur financier.

2/Informations au titre de la taxonomie :

« Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents du fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

ACA PRUDENCE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La Société de Gestion a établi un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires

financiers et, le cas échéant, contreparties aux opérations de gré à gré permettant une connaissance approfondie des prestataires externes avec lesquels elle traite dans le cadre de son activité de gestion d'OPC.

Le processus de sélection prévoit en particulier, une fiche d'entrée en relation standardisée et un questionnaire de « due diligence » incluant notamment l'appréciation de la qualité financière de l'intermédiaire, l'existence d'assurances ainsi que des informations relatives au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux mis en place par l'intermédiaire ou la contrepartie suggéré. D'une façon générale, la contrepartie retenue doit répondre aux critères de place.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues ponctuelles réalisées par le service Conformité, à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, etc...). Concernant plus spécifiquement les contreparties aux opérations de gré à gré, l'analyse et le suivi portent en outre sur la qualité des dispositifs juridiques des contrats mis en place préalablement aux opérations.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La société ACA Asset Management Company & Associés a mis en place une politique de rémunération visant à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels employés et les objectifs à long terme de la société de gestion et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Les principes et les modalités de la politique de rémunération sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande ou le site internet www.aca.paris.

Politique de rémunération du délégataire AURIS GESTION

La politique de la société de gestion en matière de rémunération, prise notamment en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), est disponible sur notre site Internet à la rubrique « Informations réglementaires ».

Un document peut y être téléchargé : « Politique de rémunération ».

<https://www.aurisgestion.com/informations-reglementaires>

Cette politique de rémunération est placée sous le contrôle du Conseil de Surveillance de la société de gestion. Elle est mise en œuvre par le Directoire. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la société de gestion et des gérants, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de Auris Gestion. La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la société de gestion, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Pour la période du 01/01/2022 au 30/12/2022, les tableaux ci-dessous présentent :

- la partie de la rémunération payée ou payable aux employés de la Société de gestion, répartie en rémunération fixe et rémunération variable.

Effectif moyen de la Société de Gestion (y compris les Collaborateurs identifiés)	Rémunération fixe ¹⁾ EUR	Rémunération variable ²⁾ EUR
59	5 006 637,15	314 626,19

1) Rémunération Fixe signifie le salaire fixe total et les autres avantages fixes tels que les tickets restaurant et les contributions au régime de pension.

2) Rémunération Variable signifie les bonus liés à la performance (provisionnés dans les comptes annuels de la Société de Gestion au 30/12/2022 et payés aux employés en décembre 2022).

À la suite de l'examen de la Politique de Rémunération effectué en 2022 et de sa mise en œuvre, aucune irrégularité n'a été identifiée et aucun changement matériel n'a été apporté à la Politique de Rémunération.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'indicateur de référence (EONIA vers €STR)

01/01/2022 Frais : Mise à jour des modalités de calcul de la commission de surperformance (Guidelines ESMA)

01/01/2022 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame.

01/01/2022 Changement de SRRI : Modification du SRRI

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	16 624 360,84	19 294 475,30
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 568 791,51	5 387 821,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 568 791,51	5 387 821,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	12 055 569,33	13 906 653,73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 055 569,33	13 906 653,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	1 718 769,26	1 009 539,38
Liquidités	1 718 769,26	1 009 539,38
Total de l'actif	18 343 130,10	20 304 014,68

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	18 450 393,35	20 423 107,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-186 977,58	-144 583,79
Résultat de l'exercice (a, b)	67 637,83	-3 884,61
Total des capitaux propres	18 331 053,60	20 274 638,93
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	12 076,50	29 375,75
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 076,50	29 375,75
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	18 343 130,10	20 304 014,68

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 920,46	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	220 007,51	180 684,54
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	221 927,97	180 684,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 347,07	4 548,86
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 347,07	4 548,86
Résultat sur opérations financières (I - II)	219 580,90	176 135,68
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	151 796,71	179 906,44
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-I) (I - II + III - IV)	67 784,19	-3 770,76
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-146,36	-113,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	67 637,83	-3 884,61

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
R	FR0013217635	0,8 % TTC maximum (annuels)	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
R	FR0013217635	le taux de frais de gestion fixe est 2% TTC Assiette : Actif net

Commission de surperformance

Part FR0013217635 R

10 % TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence €STR Capitalisé + 2%

Modalités de calcul de la commission de surperformance

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance

et

- (2) - la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum de celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(3) A compter du de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance

et

- (2) - la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum de celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(3) A compter du de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
De 0 à 0,48% TTC du brut de la négociation. Prélèvement sur chaque transaction Précisions Les commissions de mouvement sont prélevées en totalité par le dépositaire et reversées en totalité à la société de gestion.			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte

d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations Complémentaires

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FIA) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de gestion financière perçus par la société de gestion font l'objet d'un partage avec le délégataire de gestion financière selon les termes et conditions de la convention de délégation de gestion financière signée. La commission de surperformance fait l'objet d'un partage entre la société de gestion et le délégataire de gestion financière selon les termes et conditions de la convention de délégation de gestion financière signée.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	20 274 638,93	20 507 483,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	400 396,20	1 408 038,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 240 030,67	-2 073 729,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 750,55	63 007,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-218 580,42	-205 013,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-11 863,57	-7 762,40
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-984 041,61	586 386,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-455 637,69</i>	<i>528 403,92</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>528 403,92</i>	<i>-57 983,03</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	67 784,19	-3 770,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	18 331 053,60	20 274 638,93

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négocié sur un marché réglementé ou assimilé	3 119 478,33	17,02
Titres participatifs	108 232,00	0,59
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	1 341 081,18	7,32
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	4 568 791,51	24,92
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 460 559,51	24,33	108 232,00	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 718 769,26	9,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	3 mois - 1 an]	%	1 - 3 ans]	%	3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	299 941,56	1,64	2 213 783,53	12,08	1 018 573,35	5,56	0,00	0,00	1 036 493,07	5,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 718 769,26	9,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 249 561,15
	FR0013143781	ACA FRANCE I 2DEC	2 249 561,15
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			2 249 561,15

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	67 637,83	-3 884,61
Total	67 637,83	-3 884,61

	30/12/2022	31/12/2021
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	67 637,83	-3 884,61
Total	67 637,83	-3 884,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-186 977,58	-144 583,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-186 977,58	-144 583,79

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-186 977,58	-144 583,79
Total	-186 977,58	-144 583,79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2018	R1 PART CAPI R	16 436 537,65	170 761,18	96,25	0,00	0,00	0,00	-0,54
31/12/2019	R1 PART CAPI R	16 563 069,71	167 482,18	98,89	0,00	0,00	0,00	-0,15
31/12/2020	R1 PART CAPI R	20 507 483,23	210 665,18	97,34	0,00	0,00	0,00	-0,35
31/12/2021	R1 PART CAPI R	20 274 638,93	203 941,58	99,41	0,00	0,00	0,00	-0,72
30/12/2022	R1 PART CAPI R	18 331 053,60	195 038,58	93,98	0,00	0,00	0,00	-0,61

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 242,000000	400 396,20
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 145,000000	-1 240 030,67
Solde net des Souscriptions / Rachats	-8 903,000000	-839 634,47
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	195 038,580000	

COMMISSIONS

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013217635 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	151 795,53
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	1,18
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	12 076,50
Total des dettes		12 076,50
Total dettes et créances		-12 076,50

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	16 624 360,84	90,69
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 568 791,51	24,92
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	12 055 569,33	65,77
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-12 076,50	-0,07
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 718 769,26	9,38
DISPONIBILITES	1 718 769,26	9,38
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	18 331 053,60	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						4 568 791,51	24,92
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						4 568 791,51	24,92
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 119 478,33	17,01
TOTAL BELGIQUE						610 446,17	3,33
BE0002200666 UCB 5,125%13-021023	02/10/2013	02/10/2023	EUR	300	5,125	306 902,47	1,67
BE0002258276 VGP 3,9%16-210923 REGS	21/09/2016	21/09/2023	EUR	300	3,90	303 543,70	1,66
TOTAL FRANCE						1 801 305,70	9,82
FR0011560077 ORANGE 3,125%13-090124 EMTN	03/09/2013	09/01/2024	EUR	3	3,125	310 084,89	1,68
FR0013201084 VERITAS 1,25%16-070923 STD AL	07/09/2016	07/09/2023	EUR	3	1,25	300 357,33	1,64
FR0013209715 ATOS SE 1,444%16-061023	06/10/2016	06/10/2023	EUR	2	1,444	195 536,20	1,07
FR0013324332 SANOFI 0,5%18-210323 EMTN	21/03/2018	21/03/2023	EUR	3	0,50	299 941,56	1,64
FR0013394681 VEOLIA ENVIRON. 0,892%19-0124	14/01/2019	14/01/2024	EUR	3	0,892	295 668,35	1,61
FR0013512381 KERING 0,25%20-130523	13/05/2020	13/05/2023	EUR	3	0,25	298 544,88	1,63
XS2150053721 CIE ST GOBAIN 1% 03042023	03/04/2020	03/04/2023	EUR	1	1,75	101 172,49	0,55
TOTAL ROYAUME UNI						300 412,93	1,64
XS1409362784 FCE BANK 1,615%16-110523	11/05/2016	11/05/2023	EUR	300	1,615	300 412,93	1,64
TOTAL PAYS-BAS						407 313,53	2,22
XS2178832379 FIAT CHRYSLER A 3,375%20-0723	07/07/2020	07/07/2023	EUR	400	3,375	407 313,53	2,22
TOTAL Titres participatifs						108 232,00	0,59
TOTAL FRANCE						108 232,00	0,59
FR0000140014 RENAULT TPA 83-84	03/10/1983	31/12/2050	EUR	400		108 232,00	0,59
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						1 341 081,18	7,32
TOTAL AUTRICHE						613 704,74	3,35
AT0000A12GN0 VIENNA INSURANCE TV13-091043	02/10/2013	09/10/2043	EUR	3	5,50	304 112,67	1,66
XS0808635436 UNIQA INSUR GR TV13-310743	31/07/2013	31/07/2043	EUR	3		309 592,07	1,69
TOTAL FRANCE						412 820,11	2,25
FR0013032315 APICIL PREV.5,25%15-171125	17/11/2015	17/11/2025	EUR	4	5,25	412 820,11	2,25
TOTAL PAYS-BAS						314 556,33	1,72
XS0911388675 ACHMEA TV13-040443	04/04/2013	04/04/2043	EUR	300		314 556,33	1,72
TOTAL Titres d'OPC						12 055 569,33	65,77

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						1 807 056,00	9,86
TOTAL FRANCE						1 807 056,00	9,86
FR0000979239 CM-AM PEA SERENITE RC FCP 3DEC			EUR	9 400		1 807 056,00	9,86
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						10 248 513,33	55,91
TOTAL FRANCE						2 249 561,15	12,27
FR0013143781 ACA FRANCE I FCP 2DEC			EUR	17,7		2 249 561,15	12,27
TOTAL IRLANDE						5 555 305,60	30,31
FR0013515061 DES.EUR.H.G.CL0 FD AC FCP 4DEC			EUR	1 000		940 360,00	5,13
IE00B14X4Q57 ISHS EUR GOVT BOND 1-3YR UCITS			EUR	12 600		1 723 050,00	9,40
IE00B3R3XF82 PIMCO EURO LOW AVERAGE			EUR	174 722		1 921 942,00	10,49
ACC.EUR							
IE00BG1V1998 LAZ.RATHM.ALTERN.FD AE CEURH3D			EUR	8 000		969 953,60	5,29
TOTAL LUXEMBOURG						2 443 646,58	13,33
LU1599120356 AURIS EURO RENDEMENT I CAP C4D			EUR	136,2215		1 500 106,58	8,18
LU2309370018 AURIS INVESTMENT GRADE I C.4D			EUR	1 000		943 540,00	5,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*